

# Faits marquants 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2023

## Fédération Marocaine de l'Assurance

### 1. Introduction

La Fédération est une association qui rassemble les 25 entreprises d'assurances et de réassurance opérant au Maroc. Son rôle principal est d'entreprendre toute action jugée opportune pour ses membres et œuvrer dans l'intérêt du secteur des assurances.

### 2. Projets Techniques et réglementaires

#### Assurance automobile

##### E-Constat

La Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) a généralisé l'entrée en vigueur de la solution E-constat pour toutes les villes marocaines à partir du 1er décembre 2022, après une période de test dans les villes de Casablanca et de Salé en tant que sites pilotes. Cette nouvelle application a pour objectif de dématérialiser le constat amiable papier par un constat électronique qui reprend la même présentation et les mêmes informations que celui en format papier.

Cette application, développée sous l'égide de la FMA, est exclusivement installée sur les appareils mobiles des agents constateurs, permettant ainsi de déclarer facilement et rapidement un accident matériel aux entreprises d'assurances.

##### Référentiel National des Véhicules Assurés RNVA

La FMA progresse en partenariat avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) dans la finalisation de la mise en place du Référentiel national des véhicules assurés (RNVA). Ce Référentiel constitue un prérequis incontournable pour la dématérialisation des attestations d'assurance automobile.

Ce Référentiel sera opérationnel courant du deuxième semestre 2024 après achèvement de la phase de test qui est en cours avec les entreprises d'assurance et de réassurance.

##### Dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile

La FMA reste déterminée à déployer le projet de dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile, en partenariat avec l'ACAPS. Ce projet représente un levier important pour le développement de la vente en ligne et pour l'amélioration de l'expérience client.

En attendant les amendements réglementaires afin de reconnaître le Référentiel National des Véhicules Assurés RNVA comme source d'information pour statuer sur la présomption d'assurance, la FMA et l'ACAPS ont convenu de mettre en place une solution provisoire basée sur une attestation électronique dotée d'un QR Code sécurisé.

## Recouvrement des primes d'assurance

La FMA a lancé une consultation restreinte pour la mise en place d'un système de recouvrement des primes d'assurance automobile intégrant une importante composante monétique.

### Nouvelle CID (Convention d'Indemnisation Directe)

- Bilan de la nouvelle CID :
  - Les premières analyses confirment le maintien de la vigilance et de la lutte contre la fraude dans la gestion des sinistres par les EAR.

### Avenant à la CICA (Convention d'Indemnisation Corporelle Automobile)

- Bilan de la CICA après une année d'entrée en vigueur de l'avenant et de la mise en place de la nouvelle plateforme. Deux principales recommandations :
  - Renforcer la communication sur le dispositif :
    - Campagne de communication à travers les Réseaux sociaux par la FMA ;
    - Communication plus dynamique des EAR pour promouvoir ce canal d'indemnisation.
  - Encourager l'approche transactionnelle.

### Convention entre la FMA et la NARSA

Signature en septembre 2022 d'une convention entre la NARSA et la FMA pour la mise en place d'un cadre d'échange dématérialisé des données entre la NARSA et les EAR. Cette convention permet aux EAR de récupérer les données sur les véhicules à assurer et de lutter contre la fraude. Sa mise en production est prévue pour début 2024.

### Lutte contre la fraude

- La Fédération a recruté une ressource dédiée à la lutte contre la fraude à l'assurance conformément à l'engagement pris dans la nouvelle convention CID ;
- Les EAR ont communiqué les reportings trimestriels (T1, T2, T3 & T4 2023) détaillant leurs travaux d'investigation sur les dossiers frauduleux Automobile liés aux sinistres matériels RC et garanties annexes ;
- Un baromètre marché synthétisant les reportings a été partagé avec les EAR ;
- Communication à chaque EAR des évaluations trimestrielles sur son portefeuille des scénarios de fraude en assurance RC Automobile réalisées par la Fédération à partir de la base de données CRM.

### Régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques

#### **Gestion de sinistre :**

- Mise en place par CAT Assurance et Réassurance d'une plateforme centralisée de gestion des sinistres EVCAT interfacée avec les systèmes d'information des EAR.
- Organisation d'une demi-journée pour présenter cette plateforme lors d'un événement dédié au secteur ;
- Organisation d'un side-event en marge du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance pour présenter cette plateforme à l'ensemble de l'écosystème du régime EVCAT.

La plateforme de gestion des sinistres s'est avérée d'une utilité cruciale dans la gestion du séisme d'Al Haouz survenu le 8 septembre 2023.

### **Solvabilité Basée sur les Risques « SBR »**

Avancement des travaux réglementaires sur le Pilier 1 du SBR, incluant la restitution par l'ACAPS des résultats de la 3<sup>ème</sup> étude d'impact quantitative, ainsi que l'ajustement de certains paramètres de la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis qu'une entreprise d'assurance doit détenir.

### **Implémentation des normes IFRS et de la norme IFRS 17**

- Prorogation de 24 mois du délai de mise en place des normes IFRS, à la suite du diagnostic de l'état d'avancement de l'implémentation par les EAR, soit au plus tard à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Lancement d'une mission par la FMA auprès d'un cabinet de conseils aux fins de faire bénéficier ses membres d'une prestation de conseil et de formation sur la norme IFRS 17, notamment la mise en place d'un socle commun de cette norme sur le marché marocain avec des propositions d'approches communes.

### **LBC/FT : lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme**

- Réunion du comité permanent LBC-FT en date du 12 janvier 2023 avec la participation de l'ANRF, la CNASNU et l'OMPIC :
  - Planning de la mission : de juin à septembre 2023 (4 mois).
- Réunion des correspondants ANRF (LBC-FT) avec cette dernière en présence de l'ACAPS. L'ANRF en a profité pour présenter les résultats de l'analyse opérationnelle des déclarations de soupçons ;
- Réception de la part de l'ACAPS d'un projet de mise à jour du guide n°1 LBC/FT relatif au devoir de vigilance et de veille interne.

### **Evolutions réglementaires**

- Amendements de la Circulaire du président de l'ACAPS, concernant les points suivants :
  - Etalement sur une période de 3 années consécutives de la constitution de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) après autorisation de l'Autorité ;
  - Admission des parts des OPCI en représentation des provisions techniques à hauteur de 30% au lieu de 10% auparavant ;
  - Renforcement des reportings pour les besoins de la stabilité financière ;
  - Exigence du pacte d'actionariat et du rapport de valorisation pour les opérations de prises de contrôle supérieures à 30% ;
  - Reprise au niveau de la circulaire des dispositions relatives aux certifications des CAC déjà instituées auparavant par instruction de l'ACAPS ;
  - Changement de la périodicité et du délai de communication à l'autorité de certains états réglementaires.
- Publication des 'instructions de l'ACAPS relative aux :
  - Questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection des assurés.
  - Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement
  - Gestion des Risques Cyber

## Livre IV

- Avancement du projet de refonte du Livre IV avec la tenue de plusieurs réunions d'échanges entre l'ACAPS et les EAR.

## Etudes

- Avancement de l'étude lancée par la FMA et l'ACAPS sur l'évolution des métiers de l'assurance et sur les besoins du secteur en ressources humaines et en offre de formation
- Lancement d'une consultation restreinte portant sur une étude conjointe ACAPS-FMA sur les leviers de développement du secteur de l'assurance. Elle comprend trois phases : diagnostic et analyse du secteur des assurances, identification des leviers de développement, et proposition de la feuille de route.

### 4. Formation professionnelle

- **Année universitaire 2023/2024** : Suivi des formations dispensées en partenariat avec la FMA et respect de nos engagements conventionnels avec les établissements de formation publics et privés.
- **Janvier 2023** : Participation à la réunion Kick-off du Global Money Week 2023, programmé du 20 mars au 2 avril de cette année.
- **Mars 2023** : participation du secteur au GMW 2023

### 5. Coopération Internationale, rencontres et événements professionnels

- Signature d'une convention de partenariat avec l'association d'assurance du Nigeria
- Adhésion de la FMA au Micro Insurance Network en tant que membre institutionnel
- Participation aux 30èmes rencontres du Risk Management de l'AMRAE, du 1 au 3 février 2023
- Participation au GITEX AFRICA tenu du 22 au 24 mai 2023 à Marrakech.
- Participation au Paris Fintech Forum tenu du 30 au 31 mai 2023
- Participation et intervention à la 1ère édition des Etats Généraux des Assurances au Burkina Faso, organisés du 13 au 15 juin 2023 à Ouagadougou ;
- Participation et adhésion au June Member Meeting de la MicronInsurance Network tenu à LUXEMBOURG du 13 au 15 juin 2023.
- Représentation de la FMA à l'Assemblée Générale de la GFIA et à la IAIS Annual General Meeting and Annual Conference du 08 au 10 Novembre 2023 à Tokyo.
- Participation à la 28<sup>ème</sup> conférence du FAIR à Abu Dhabi du 19 au 22 novembre 2023
- Représentation de la FMA à la 34e Conférence de la Fédération Générale Arabe de l'Assurance (GAIF) du 18 au 21 février 2024, à Mascate, Sultanat d'Oman et élection de son Directeur Général au comité exécutif du GAIF.
- Représentation de la FMA à la ReFocus2024, du 25 au 28 février 2024, à Las Vegas, NV.

## **6. Communication :**

- Organisation de la 9ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance :
  - Date : 8 & 9 mars 2023 ;
  - Thème : Assurance Automobile Entre Progrès Technologique & Evolution Des Mobilités ;
  - Lieu : Hôtel Hyatt Regency Casablanca ;
  - Format : Présentiel ;
  - Pays à l'honneur : Nigeria.
- Publications diverses sur les différents Réseaux Sociaux officiels de la FMA.

## **7. Actions à venir en 2024**

- Finalisation du Référentiel national des véhicules assurés et démarrage du chantier de la dématérialisation des attestations Automobile.
- Mise en place du futur système de recouvrement des primes d'assurance automobile intégrant une importante composante monétique.
- Organisation de la 10ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance le 17 et 18 avril 2024.